

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2196

commune (s) : Craponne

objet : **Revente, à l'Opac du Rhône, d'une propriété située 14, avenue Jean Bergeron**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de l'Opac du Rhône et afin de permettre la location à une famille modeste moyennant un loyer modéré, la Communauté urbaine a préempté au prix de 381 125 €, bien cédé occupé, une propriété située 14, rue Jean Bergeron à Craponne.

Il s'agit d'un bâtiment à usage d'habitation, élevé de deux niveaux sur rez-de-chaussée d'une superficie de 257 mètres carrés ainsi qu'un hangar ouvert à usage d'appentis et de diverses dépendances, édifiés sur une parcelle de terrain de 1 183 mètres carrés cadastrée sous les numéros 168 et 169 de la section AW.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, l'Opac du Rhône qui préfinance cette acquisition s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 381 125 € précité, bien cédé occupé, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat concernant la revente à l'Opac du Rhône de la propriété située 14, avenue Jean Bergeron à Craponne.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 381 125 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 0097.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,